



Processus de développement de programmes d'études techniques

Partage de responsabilités

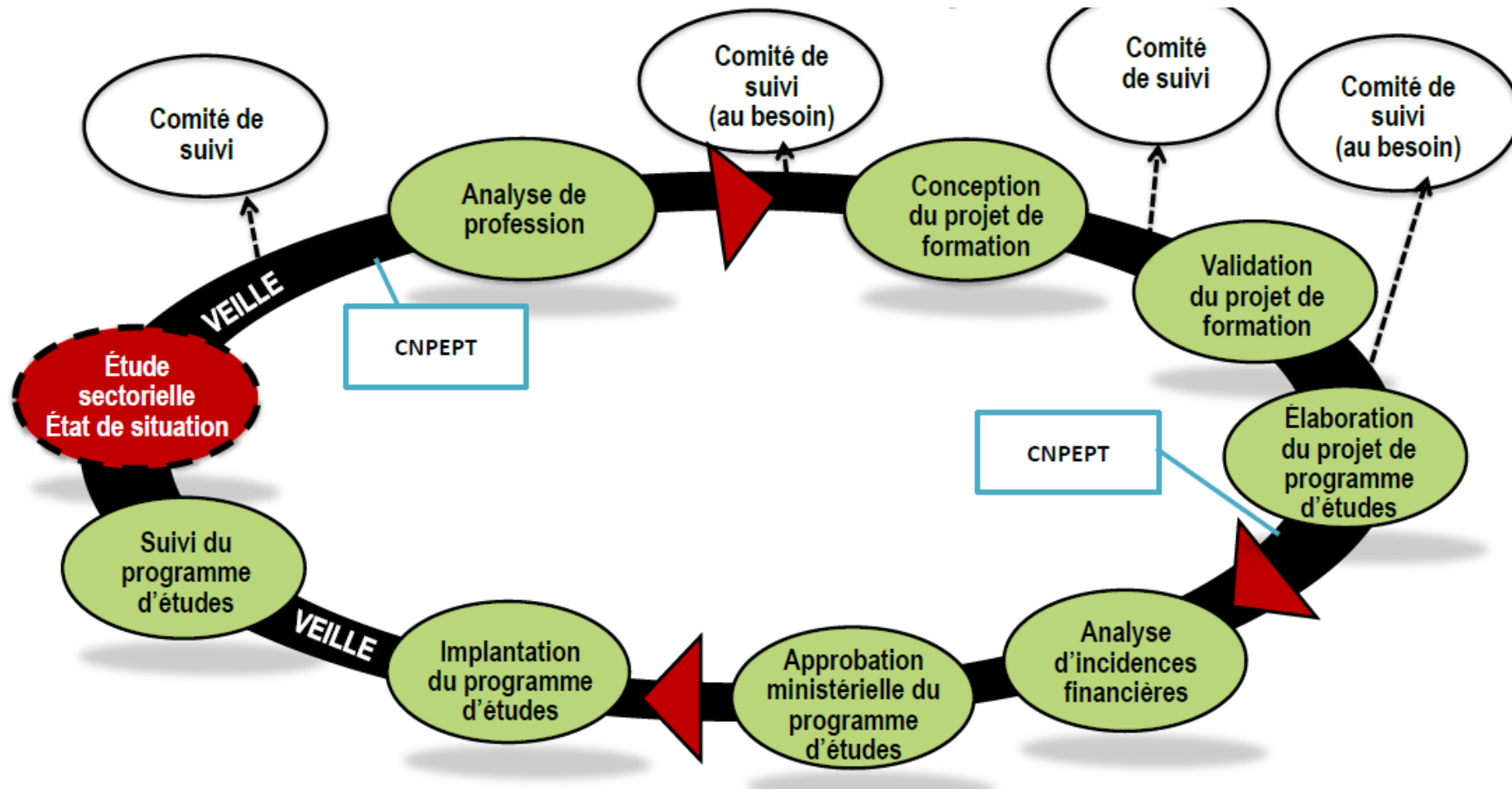
- Le ministère
 - Développe les programmes d'études
 - Détermine les objectifs et les standards des programmes d'études
- Les cégeps
 - Assurent la mise en œuvre des programmes d'études
 - Déterminent les plans cadres, les activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages, la sanction

Mécanismes de consultation du MEES

- Comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO)
- Ministères sectoriels et organismes (MTESS, CPMT)
- Le système professionnel (ordres)

Pour soutenir le MEES dans sa gestion des programmes d'études techniques et pour s'assurer de leur pertinence, cohérence et applicabilité

Processus de développement des programmes d'études



COLLÈGE
LIONEL
GRUULX